



AVODD

Prévention, Traitement et Suivi de la Maladie Rénale

AVODD FORMATION



LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE



Ce livret d'accueil vous renseigne sur les informations pratiques concernant votre formation.



Organisme de formation AVODD FORMATION
Numéro de Déclaration d'Activité 93830570983 (Préfecture de la région PACA)
Tel 04 94 12 83 81 formation@avodd.fr

SOMMAIRE



SOMMAIRE

		page
01	ACCUEIL DU STAGIAIRE	3
01	PRESENTATION D'AVODD FORMATION	3
02	Historique	4
02	Objectifs	4
02	Organisation	5
03	VIE PRATIQUE DU STAGIAIRE	6
03	Horaires	6
03	Contacts	6
03	Lieux et plans d'accès	6
03	Restauration	7
03	Accessibilité	7
04	DEMARCHE PEDAGOGIQUE	7
04	Méthodes	7
04	Notre équipe pédagogique	8
05	Matériel et encadrement	8
05	Suivi et évaluation	9
06	CONSIGNES ET REGLEMENT INTERIEUR	9
06	Consignes de sécurité	9
06	RGPD	10
06	Règlement intérieur	11



Bienvenue au centre de formation de l'AVODD

Madame, Monsieur,

Vous avez témoigné votre intérêt pour effectuer une formation au sein de notre organisme de formation et nous vous en remercions.

Notre établissement reconnu sur le département du Var pour sa compétence dans la prise en charge de la maladie rénale chronique, se pose désormais comme un Organisme Formateur dans la prise en charge des insuffisants rénaux et plus particulièrement dans leur prise en charge à domicile.

Les professionnels de l'AVODD mettent leur savoir-faire et leur expertise à votre disposition pour vous permettre l'acquisition de compétences indispensables à la maîtrise des pratiques et à votre autonomie.

Le leitmotiv de AVODD FORMATION est de munir les acteurs des outils nécessaires à une bonne pratique professionnelle et de permettre une prise en charge optimale, efficace et sécuritaire, dans le respect du bien-être permanent des patients.

Mais si notre engagement à votre service vous donne un certain nombre de droits, il vous impose également le respect de vos devoirs que vous trouverez dans ce livret, conçu dans l'esprit des valeurs de l'AVODD :

EDUQUER – ACCOMPAGNER – INNOVER

Bienvenue au sein notre organisme AVODD FORMATION et très bon stage parmi nous !



L'AVODD Formation est un organisme de formation dont l'activité déclarée est enregistrée sous le n° 93830570983 (Préfecture PACA) et habilité par l'ANDPC en tant qu'organisme de développement professionnel continu n°3544.

02 | PRESENTATION DE AVODD FORMATION

Historique

L'organisme de formation de l'AVODD, AVODD FORMATION a été créé en 2019. L'AVODD implantée dans le Var a vu le jour en 1985 à l'initiative de deux médecins néphrologues et intervient auprès des patients atteints d'une maladie rénale chronique en leur assurant une prise en charge de qualité et de proximité. Déclarée Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif auprès de l'ARS depuis 2010, elle assure certaines missions du service public.

Bien consciente de l'importance de la formation continue et forte de ses 35 ans d'expertise interne et d'expérience dans la formation de ses nouveaux collaborateurs, l'AVODD a souhaité structurer cette offre de formation par la création d'un service dédié répondant exclusivement aux besoins de formation et d'amélioration continue des professionnels de santé salariés et libéraux garants de la qualité de la prise en charge patients et plus spécifiquement des malades rénaux chroniques.

Permettre aux professionnels de santé d'être bien formés au regard de la spécificité du secteur, de l'évolution des technologies et des progrès scientifiques est primordial.



Objectifs

- Favoriser l'adaptation des professionnels de santé à la prise en charge des malades rénaux chroniques, en établissement, à domicile ou lors d'une hospitalisation, par une offre de formation pertinente et de qualité, permettant l'acquisition ou l'actualisation des connaissances théoriques et pratiques.
- Favoriser l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins dans la prise en charge des malades rénaux par le développement des compétences des professionnels de santé.

Organisation

L'ensemble des missions d'AVODD Formation est assuré par un Comité scientifique et pédagogique pluridisciplinaire avec des formateurs experts (Néphrologues, IPA, IDE Hygiéniste, infirmiers référents, diététicienne) qui fixe les orientations, élabore et valide les programmes, et dispense les formations.

La partie administrative et coordination est gérée par le responsable de l'Organisme de Formation en collaboration avec le service Qualité et gestion des risques.



L'organisme de formation de l'AVODD est référencé sur Datadock qui continue depuis 2022 à exercer un rôle de contrôle sur la qualité des actions de formation.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, l'AVODD s'attache à répondre aux 7 critères qualité RNQ-QUALIOPi :

- 1 – Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus
- 2 - L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations
- 3 - L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre
- 4 - L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre
- 5 - La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations .
- 6 - L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel
- 7 - Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées



03 | VIE PRATIQUE DU STAGIAIRE

Horaires de formation

Les actions de formation se déroulent habituellement de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. Ces horaires peuvent être adaptés à la demande du commanditaire, des participants et en accord avec le formateur.

Contacts

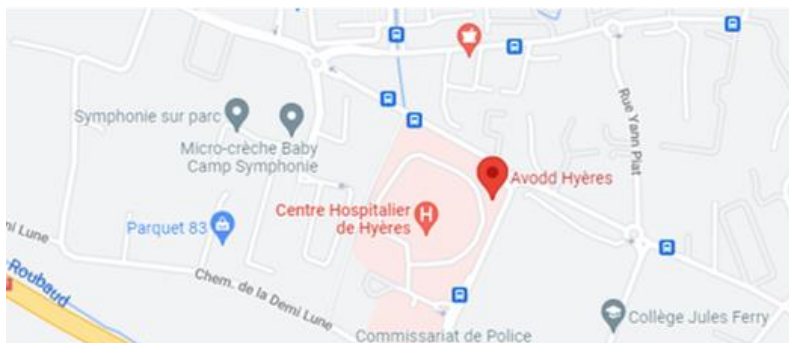
En cas d'absence ou de retard au stage, l'organisme de formation est joignable au ou 04 94 12 83 81.

par mail formation@avodd.fr



Lieux et plans d'accès

**Centre Jean
Hamburger
579 Bd Maréchal
Juin
83400 HYERES
Tel 04 94 12 83 78**
Le bâtiment de
l'AVODD se situe
dans le parc du
centre hospitalier.
Suivre la
signalétique.



**La Maison du Rein
AVODD
L'Impérial Santé
124 Rue Ambroise
Paré - ZAC Valgora
83160 LA VALETTE
DU VAR
Tel : 04 22 59 07 20**

Restauration



Des pauses-café, plateaux repas ou déjeuners sont proposés dans le cadre de nos formations.

Accessibilité

Notre établissement est accessible aux personnes en situation de handicap .

Lors d'une demande d'inscription et si vous nous signalez une situation de handicap, notre référent handicap étudie avec vous la possibilité d'intégrer une de nos sessions.

Après l'analyse de votre besoin, nous pouvons envisager certaines solutions de compensation : aménagement technique de votre poste ou de vos outils de travail, achat de matériel spécifique, organisation de vos tâches ou de votre temps de travail, ...



Si le handicap ne permet pas d'intégrer une de nos formations, nous vous orientons vers l'AGEFIPH qui propose des Prestations d'Appuis spécifiques (PAS) sur l'ensemble des territoires.

Vous pouvez contacter, notre référente handicap à l'adresse suivante : handicap@avodd.fr ou 04 94 12 83 81

04 | DEMARCHE PEDAGOGIQUE



Méthodes

Nos formations peuvent être réalisées en présentiel, voire à distance pour certaines d'entre elles.

Leur déroulement s'appuie sur 3 axes :

- Développer des savoirs par des apports théoriques interactifs
- Acquérir et maîtriser les gestes techniques par la manipulation des différents systèmes de manière individualisée
- Evaluer les connaissances avant et après la formation.

Nos formations s'appuient sur l'expérience et le vécu professionnel de chaque apprenant afin de maintenir l'adhésion du professionnel, son implication et la garantie de sa motivation.

Le contenu est adapté en fonction des besoins et attentes des apprenants.

Une documentation pédagogique complète et détaillée est remise à chaque participant.

Notre équipe pédagogique



Nos formateurs sont des professionnels, experts dans leur domaine et qui interviennent au quotidien dans la prise en charge des patients. Leurs connaissances sont régulièrement actualisées à travers une veille sécuritaire des différentes recommandations, évolutions, bonnes pratiques et progrès techniques et de par la participation à différents colloques.

En parallèle, ces professionnels ont suivi une formation de formateur pour perfectionner leurs compétences pédagogiques et techniques d'animation ou/et font preuve d'une expérience significative dans leur domaine d'intervention.

« Un apprenant apprend s'il comprend et accepte les objectifs de la formation »

« Un apprenant apprend si sa relation est en lien direct avec son quotidien »

« Un apprenant apprend s'il agit et s'engage »

« un apprenant apprend si l'environnement est confortable et attractif »



Matériel et encadrement

Toutes nos salles sont équipées de système de vidéo projection, de paperboard, de système de visioconférence (écran, caméra, ...)

Le matériel inhérent à l'apprentissage de gestes techniques/ manipulations sera mis à la disposition des apprenants durant la formation.

Chaque apprenant bénéficie d'un accès individuel à notre plateforme **FormaSanté**.

Les avantages liés à cet outil sont :

Pour l'apprenant :

- Accès aux documents administratifs (programme, convocation, évaluations, ...)
- Accès aux supports de formation (documentation, livret apprenant, ...)
- Communiquer avec le formateur en amont et en aval de la formation

Pour l'entreprise :

- Suivi de l'intégralité des inscriptions des salariés
- Accès aux documents administratifs (convention, attestation, facture ...)
- Evaluation de la satisfaction des salariés

Suivi et évaluation

Une évaluation systématique de l'apprenant est effectuée au début et à la fin de la formation. Cette évaluation formative a pour finalité d'adapter la formation au plus proche des besoins des apprenants mais également mesurer la progression de ces derniers en validant l'assimilation de nouvelles notions ou connaissances.

Un questionnaire est envoyé au stagiaire avant la formation (ou remis au stagiaire en début de formation) pour évaluer ses connaissances et compétences déjà acquises et celles à acquérir, ainsi que ses attentes et besoins. Ce même questionnaire sera complété en fin de formation pour vérifier les compétences acquises.



A l'issue de la formation, le formateur complétera une grille de compétences pour chaque apprenant afin de délivrer l'attestation de fin de formation correspondante.

(une capitalisation supérieure ou égale à 70% de compétences acquises permettra de délivrer à l'apprenant une attestation de formation avec compétences « acquises ». Entre 30% et <70%, compétences « partiellement acquises ». Entre 0% et <30%, compétences « non acquises ».



Evaluation de la satisfaction des apprenants :

Dans le cadre de notre amélioration continue, le stagiaire évalue la formation en fin de session (évaluation à chaud et à froid) réalisé à travers un questionnaire de satisfaction permettant d'apporter les améliorations nécessaires à la qualité de nos prestations.

05 | CONSIGNES ET REGLEMENT INTERIEUR

Consignes de sécurité

Depuis le 1^{er} février 2007 et conformément à la législation, nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité en vigueur.



En cas d'incendie, gardez votre calme et prévenez immédiatement les personnels présents.

En cas d'évacuation, suivez bien les consignes données par le référent de l'établissement et les pompiers.

N'empruntez pas les ascenseurs et éloignez vous des portes se trouvant dans les couloirs (fermeture automatique)

RGPD

Conformément à la législation applicable en matière de protection des données, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données européen (RGPD) et la Loi française Informatique et Libertés de 1978 (LIL), L'AVODD s'engage à collecter et utiliser vos données dans le respect de la réglementation et d'assurer leur sécurité ainsi que leur confidentialité.



Définition

Donnée à caractère personnel : il s'agit de toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement. Il peut s'agir par exemple de données d'identité (exemples : nom, prénom, n° de téléphone portable, photos) ; de données relatives à la vie personnelle (exemples : adresse postale, situation familiale) ou encore par exemple de données dites sensibles (exemple : des données concernant la santé).

Traitement : il s'agit de toute opération réalisée sur une ou plusieurs données à caractère personnel, ce qui inclut par exemple la consultation d'une donnée, sa collecte, sa conservation, sa transmission, sa destruction, etc.

Responsable du traitement des données

L'AVODD est responsable des traitements mis œuvre dans le cadre de ses activités. Pour être conforme aux attentes de la législation applicable en matière de protection des données, nous avons désigné un Délégué à la Protection des données (DPD) : l'Agence RGPD.

L'AVODD a mis en place une adresse de contact dédiée à la protection des données : dpo@avodd.fr

Dans le cadre de nos activités, nous sommes amenés à collecter des données à caractère personnel. En l'espèce, les traitements de données personnelles des patients, mis en œuvre au sein de l'AVODD concernent principalement la gestion administrative ; la gestion des consultations ; la prise en charge médicale et la gestion des transferts. Ces traitements peuvent être légalement fondés sur le recueil du consentement ou la sauvegarde des intérêts vitaux du patient.

L'AVODD dispose à ce titre d'un registre des traitements de données mis en œuvre dans le cadre de ses activités.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur s'applique aux stagiaires de la formation professionnelle qui doivent se conformer sans restriction ni réserve. Il est adressé aux stagiaires avec la convocation et disponible sur notre site internet : <https://www.avodd.fr/organisme-de-formation>

Nous vous souhaitons une bonne formation !

